



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil Communautaire De la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin à 15 heures 00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle Daniel Boudeville à QUEND, sous la présidence de M. Claude HERTAULT.

DEPARTEMENT
Somme

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 97 | 97 | 61 |

DELIBERATION N°DE 2018_0091

Poursuite des procédures en cours relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme

Date de la convocation
21 juin 2018

Date d'affichage
21 juin 2018

VOTES

EXPRIMES : 61

POUR : 61

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Présents : HECQUET Ghislain, BERTHE Antoine, PATTE Claude, BOURGOIS Thibault, BOULANGER Jean, DALLE Thérèse, CAT René, MOUTON Eric, BOUCHEZ Franck, LHEUREUX Gérard, TRUNET Jean-Marc, LEGRY Arnaud, DORLEANS Evelyne, ALEXANDRE Isabelle, TAECK Guy, DUVAL Gilles, WALLET Daniel, BAILLET Alain, KRAEMER Eric, CARPENTIER Fabien, BUISINE Jean-Claude, BOURGAU Jeanine, CHAMAILLARD Géraldine, LEBRUN Christine, VIGNOLLE Jean-Louis, D'AVOUT Thierry, SUROWIEC Jean-Marie, GALLET Gérard, HERTAULT Claude, CONTY José, MESUREUR Daniel, BERTHE Christian, MONFLIER Bernard, ROUCOUX Annie, VOIVENEL Didier, POUPART Henri, DELANNOY Marc, FOURDINIER Marie Claire, VOLANT Marc, BOST Patrick, HOIRET Huguette, RENARD Richard, THUEUX Jacky, DELATTRE Bernard, NESTER Paul, RIQUET Emile, FARCY Joël, LOURDEL Martine, MARTIN Jocelyne, SOUBRY Patrick, MARCASSIN Daniel, POITEUX Bernard, POPULAIRE Martine

Absents représentés : PRUVOT-KURKOWSKI Laurent par BAILLET Alain, BORDJI Tahar par LEBRUN Christine, DUCASTEL-MEJRI Sophie par ROUCOUX Annie, BOURGOIS Frédéric par VOLANT Marc, LOY Huguette par HOIRET Huguette, PORQUET Joël par THUEUX Jacky, SAVOYE Micheline par RENARD Richard, SPRIET Alain par SOUBRY Patrick

Absent(s) : BALESSENT Bruno, MAILLY Vincent, GAMARD Marcel, HECQUET James, LEVEL Hervé, BOTTE Eric, PADIEU Philippe, SCHORDERET Emmanuel, DELANDRE Michel, DULYS Jean-Claude, TONDELLIER Jérôme, DAULLE Valéry, DELCOURT Pierre, DAILLY Francis, BOVYN Alain, DULARY Murielle, PIERRIN Philippe, CREPY Yves, DESMARET Jean Louis, DUBOIS Daniel, POUILLY Alain, DUPUIS Philippe, DUBOIS Vincent, FUZELLIER Joël, RIQUET Michel, CANAL Valérie-Anne, BACQUET Bruno

Excusé(s) : DOYER Mathieu, GROSBEAU Jean, CREPIN Maurice, PRUVOT Jean-Paul, FABRE Pierre, PETITPONT Nicole, THIBAUT Bruno, HAREUX Dany, POUPART Patricia

Pouvoir(s) : TOUTAIN HECQUET Bella par POITEUX Bernard, DUVAL Laurent par POPULAIRE Martine, JAMEAS Jean-Jacques par DELANNOY Marc

A été nommé(e) secrétaire : Madame DORLEANS Evelyne

Objet de la Délibération : Poursuite des procédures en cours relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme

RF
ABBEVILLE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2018
080-200070936-20180628-DE_2018_0091-DE

Vu la délibération n° DE-2018-056 du 19 avril 2018 relative à l'urbanisme – conventions avec les communes pour assurer la continuité des révisions,

Vu la nécessité d'apporter des précisions sur la compétence quant à la poursuite des procédures d'évolution des PLU et notamment à la formulation suivante: « *Vu les demandes formulées à ce jour par les communes de Rue, de Le Crotoy, de Nouvion, de Crécy en Ponthieu, de Fort Mabon Plage, qui désirent pouvoir achever les procédures en cours de révision ou modification de leur PLU, lancées avant la prise de compétence par l'intercommunalité* »,

Le président propose de préciser la délibération n° DE-2018-056 du 19 avril 2018 par les termes suivants : « *Vu les demandes formulées à ce jour par les communes de Rue, du Crotoy, de Nouvion, de Crécy en Ponthieu et de Fort Mabon Plage, sollicitant la communauté de communes aux fins de permettre la poursuite et l'achèvement des procédures en cours concernant leur PLU, lancées avant la prise de compétence par l'intercommunalité* ».

Cette délibération s'applique aux conventions déjà passées et à celles à venir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de préciser la délibération n° DE-2018-056 du 19 avril 2018 par les termes suivants : « *Vu les demandes formulées à ce jour par les communes de Rue, du Crotoy, de Nouvion, de Crécy en Ponthieu et de Fort Mabon Plage, sollicitant la communauté de communes aux fins de permettre la poursuite et l'achèvement des procédures en cours concernant leur PLU, lancées avant la prise de compétence par l'intercommunalité* »,

- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

- de mandater le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT

